

---

## **Motion**

### **(1360)**

#### **contre la délation anonyme**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- la pratique de l'administration cantonale consistant à ouvrir des enquêtes et des procédures administratives sur la base de dénonciations anonymes ;
- la possibilité ainsi faite aux particuliers de trouver un exutoire à des conflits personnels par le recours à la délation ;
- le caractère intolérable de telles pratiques, qui portent atteinte à la personnalité des individus dénoncés ;
- les ravages considérables provoqués au cours de l'histoire par le comportement des délateurs masqués ;
- la nécessité d'éduquer certains citoyens contre ces attitudes contraires à la dignité et à l'équité procédurale ;

invite le Conseil d'Etat

à introduire dans le corps législatif cantonal l'interdiction pour les autorités administratives d'initier des enquêtes et/ou procédures sur la base de dénonciations anonymes.